



INFORMATIONS POPULATION

Mairie de Montbenoît - Tél : 03.81.38.12.94
Place de l'Abbaye – 25650 MONTBENOIT
Adresse e-mail : mairie.montbenoit@wanadoo.fr
Site Internet : www.montbenoit.fr

Montbenoît, le 7 avril 2015

❖ Abbaye de Montbenoît : conférence Augustin Fauconnet :

Olivier D. Barrelet, sculpteur sur bois, et Patrick Féchard, amateur des arts et de l'histoire locale, vous invitent à venir découvrir la vie et l'oeuvre d'Augustin Fauconnet par le biais d'une belle collection de photos.

Né en 1700 d'un père originaire de La Longeville et d'une mère originaire de Lièvreumont, Augustin Fauconnet, remarquable sculpteur sur bois, a marqué son époque et sa région de par son habileté, la qualité de son travail et son sens de l'espace et des volumes.

Après les destructions de la guerre de 10 ans (1635-1644), on assiste dans la première moitié du XVIII^e siècle à la reconstruction des églises comtoises. Beaucoup de communautés paysannes font alors appel à des sculpteurs locaux pour réaliser du mobilier religieux.

C'est ainsi qu'Augustin Fauconnet a réalisé des retables, des chaires à prêcher, des fonts baptismaux, des bas-reliefs dans un grand nombre d'églises du haut-Doubs : Bannans, Goux-les-Usiers, Lièvreumont entre autres, et a su créer un art régional très original. On peut ainsi admirer, dans l'église de Lièvreumont, une magnifique chaire à prêcher datée de 1766 et 5 bas-reliefs représentant les quatre évangélistes et la mission des Apôtres. Beaucoup de rues dans nos villages rappellent le souvenir de ce maître menuisier-sculpteur. C'est d'ailleurs le cas à Lièvreumont, village où il a résidé entre 1730 et 1740.

Les Amis de l'Abbaye vous invitent donc à venir découvrir le remarquable travail de recherche réalisé par MM Barrelet et Préchard et à venir partager avec eux leur admiration pour ce sculpteur de grand talent,

le **vendredi 10 avril 2015 à 20 heures**, salle Gabrielle Pourchet de Montbenoît (entrée libre).

❖ Vide-grenier organisé par l'école intercommunale :

L'école intercommunale du Pays de Montbenoît organise un vide-grenier le **dimanche 19 avril 2015** afin de financer la sortie scolaire des classes de cours moyens à Paris.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à Mme FERREUX Bénédicte au 06 73 42 62 72 ou Mme JACQUOT Angélique au 06 80 48 19 77 ou adresser un message à l'adresse e-mail de l'école :

ecole.la-longeville@ac-besancon.fr.

Prix de l'emplacement : 10 euros les 3 mètres.

Merci de leur réserver un bon accueil.

❖ Organisation du Comice 2015 à Montbenoît :

Le comice agricole aura lieu à Montbenoît le **samedi 26 septembre** prochain : nous avons besoin des habitants du village pour nous aider à bien accueillir cette manifestation (décorations du village, défilé...). Dans un souci d'organisation, nous vous invitons à venir nombreux à la réunion d'information le **mardi 14 avril à 20h** salle de convivialité, réunion proposée par la commune et les associations de Montbenoît.

❖ **Installation d'un défibrillateur :**

Depuis peu, notre commune est équipée d'un défibrillateur, celui-ci est installé dans le hall d'entrée de la mairie. Une formation sera proposée prochainement à la population afin de connaître l'utilisation de cet appareil.

❖ **Congés de printemps – fermeture du secrétariat de Mairie :**

Le secrétariat de Mairie sera fermé au public du samedi 2 mai au samedi 9 mai inclus. Réouverture le lundi 11 mai.

❖ **RAPPEL :**

➤ **Repas de la fête des mères :**

Le repas de la fête des mères aura lieu le **vendredi 29 mai 2015**, à 19h30, au restaurant le Sire de Joux à Montbenoît.

Merci de vous inscrire directement au restaurant avant le 22 mai 2015, au 03.81.38.10.85.

➤ **Horaires de tonte sur la commune de Montbenoît :**

L'arrêté préfectoral du 19 avril 2005 portant réglementation des bruits de voisinage stipule pour les propriétés privées : « les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent ». A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30**
- **les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h30**
- **les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00**